



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 1068

Texte de la question

Lutte contre le terrorisme

M. le président. La parole est à M. Georges Fenech, pour le groupe UMP.

M. Georges Fenech. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Les policiers de la direction de la surveillance du territoire ont interpellé plusieurs personnes, la semaine dernière, en région lyonnaise, dans le cadre d'une enquête sur les filières tchétochènes en France. Six personnes ont été arrêtées à Vénissieux et à Auxerre dans ce cadre : un imam de quartier, son épouse et leur fils, le nouvel imam de la grande mosquée de Vénissieux ainsi que deux autres personnes. Je tiens à saluer au passage l'excellent travail de la DST et des juges de la section antiterroriste de Paris.

Les médias ont notamment relayé l'information selon laquelle le fils aîné de l'imam aurait suivi une formation spéciale en Asie centrale pour mettre au point des substances toxiques.

Par ailleurs, l'enquête semblerait accréditer l'hypothèse qu'un attentat chimique était en préparation en France. Monsieur le ministre, pouvez-vous informer la représentation nationale sur le contexte de ces arrestations et faire le point sur ce type de risque sur notre territoire ainsi que sur les moyens mis en oeuvre pour les anticiper ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, au mois de décembre 2002, les services secrets français ont démantelé un réseau, resté dans le langage courant comme le réseau de Romainville et de La Courneuve. Un dénommé Menad Benchellali a été écroué, et les services ont la conviction que, à l'époque, ce réseau avait pris pour cible particulière l'ambassade de Russie à Paris et maniait des produits chimiques.

Le 6 janvier, la DST a interpellé huit membres de l'entourage de la famille Benchellali. Six ont été mis en examen. Et, à l'occasion de cette enquête, les services ont découvert que, dans la mosquée, on trafiquait des faux papiers, on recrutait pour le djihad. Ils ont découvert aussi qu'un certain nombre des personnes écrouées avait commis des vols avec violence et des escroqueries.

Un complément d'enquête a permis, grâce aux aveux de certaines personnes interpellées, de confirmer que Menad Benchellali avait reçu une formation pour la fabrication de produits chimiques et que les risques d'attentat, lors du passage de 2002 à 2003, étaient réels.

Je crois, comme vous, que nous pouvons féliciter les services pour leur action ainsi que, avec le garde des sceaux, le pôle de magistrats antiterroristes pour la leur, notamment, M. Bruguière.

Nous ne devons rien accepter en la matière, mais notre devoir à nous, républicains, est de dire aux Français de

ne faire aucun amalgame. Ce lieu de prières a été dévoyé par des gens au comportement inacceptable qui ont des comptes à rendre à la police et à la justice. Mais nos compatriotes doivent savoir que tous les lieux de prières ne sont naturellement pas des lieux d'accueil d'activités terroristes et que l'on peut être musulman pratiquant en même temps qu'un parfait républicain.

Si je confirme que la vigilance est de règle à l'endroit de ceux qui se comportent de cette façon, je tiens à adresser un message d'apaisement à nos compatriotes musulmans qui n'ont aucune raison d'être inquiétés simplement parce que certains ont fauté et auront à le payer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1068

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 2004